



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 1^{er} octobre de l'An Deux Mille Vingt à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 25/09/2020, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARCH Bertrand, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, JAFFRY Bernard, TANGUY Christine, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs : CLEMENT Isabelle, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN

Secrétaire de séance : Marc RAHER

Délibération N° DE 77-2020

Objet : Service de Production et de Distribution d'eau potable - Commune de Poullan sur Mer / Syndicat des Eaux du Nord Cap Sizun – Désignation du délégué communal

Rapporteur : Hugues TUPIN

Depuis le 1er janvier 2017, Douarnenez communauté a la compétence en matière d'eau et d'assainissement sur le territoire de ses communes membres dont Poullan sur Mer.

Toutefois, l'exploitation du service de Production et de Distribution d'eau potable de la commune de Poullan sur Mer est gérée par l'exploitant SAUR dans le cadre du contrat d'affermage signé entre le Syndicat des Eaux du Nord Cap Sizun et SAUR. Douarnenez communauté s'est donc substituée à la commune de Poullan sur mer au sein du syndicat.

Selon l'article 7 des statuts du syndicat des Eaux du Nord Cap Sizun, 3 conseillers communautaires ou conseillers municipaux assurent la représentation de la commune de Poullan sur Mer au sein du Syndicat des Eaux du Nord cap Sizun,

Ont été validés comme représentants de Douarnenez Communauté au sein du Syndicat Nord Cap Sizun :

- Hugues TUPIN,
- Christian GRIJOL.

Monsieur Didier KERIVEL élu municipal à la commune de Poullan sur mer, a été proposé par la commune de Poullan sur mer, comme 3^{ème} représentant de Douarnenez communauté.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 21 septembre 2020,

Il est proposé :

- **De valider Monsieur Didier KERIVEL comme représentant de Douarnenez communauté au sein du Syndicat des Eaux Nord Cap Sizun.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 1^{er} octobre 2020

**Le Président,
Philippe AUDURIER**